

PROJET ASSOCIATIF OPPELIA

2026 / 2030



OPPELIA

Addiction Santé Solidarité



Sommaire

- Page 4** **1. L'origine et la trajectoire**
- Page 5** **2. Les fondements**
- Page 6** **3. Les pratiques orientées vers le rétablissement**
- Page 8** **4. Une gouvernance au service du projet**
- Page 10** **5. Perspectives et engagements 2026–2030**



1. L'origine et la trajectoire

Une histoire d'union et de transformation

L'association Oppelia trouve ses racines dans la fusion de deux associations franciliennes en novembre 2007 : Le Trait d'Union et Essonne-Accueil. Cette union fondatrice ne relevait pas d'une simple logique de regroupement administratif, mais exprimait déjà la volonté de construire collectivement un projet novateur dans le champ de l'addictologie médicosociale.

Au fil de ses quinze années d'existence, Oppelia a élargi son périmètre en intégrant une vingtaine d'associations désireuses de rejoindre ce projet commun. L'association a également créé de nouveaux établissements, dont un CSAPA Résidentiel dans les Yvelines et une Plateforme CSAPA-CAARUD à Mayotte. En 2026, Oppelia rassemble plus de cinquante structures et services répartis dans une vingtaine de départements, mobilisant près de neuf cents salariés ainsi que de nombreux bénévoles.

Cette croissance remarquable témoigne de l'attractivité d'un projet associatif qui refuse de se limiter à un rôle gestionnaire. Oppelia s'affirme comme un acteur citoyen et politique, porteur d'une vision formatrice de l'accompagnement social et sanitaire. Son développement s'enracine dans l'adhésion volontaire à des valeurs partagées et à une conception émancipatrice de l'intervention auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

Du regroupement associatif à l'acteur de santé communautaire

Le projet fondateur d'Oppelia visait à mutualiser les forces pour mieux résister aux aléas des politiques publiques et garantir des pratiques réellement libératrices. Cette démarche collective permettait de dépasser la fragmentation du secteur de l'addictologie et de proposer des réponses plus cohérentes et plus durables.

Aujourd'hui, ce projet s'enrichit d'une dimension communautaire renforcée. Oppelia promeut le fait que les problématiques addictives relèvent d'écosystèmes complexes où santé individuelle et collective, justice sociale et conditions de vie sont étroitement imbriquées. L'association développe ainsi une approche globale qui articule soin, prévention, réduction des risques et transformation des conditions sociales et environnementales.

De par son histoire, et dans un souci de complémentarité et de logique de parcours, Oppelia porte également des services et des activités relevant du social, de l'accès au logement et à l'hébergement, de l'accès aux droits sociaux et de l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Parallèlement à son action dans le champ de la santé communautaire, Oppelia développe des initiatives sociales visant la lutte contre la précarité et l'exclusion, qu'il s'agisse d'accès aux droits, à l'hébergement ou au logement. Si l'approche communautaire s'est d'abord affirmée dans le domaine de la santé, elle peut tout autant inspirer les pratiques sociales : mobilisation des pairs, alliances citoyennes et développement du pouvoir d'agir collectif constituent des leviers essentiels de transformation sociale.

Un engagement collectif réaffirmé

L'objectif général inscrit dans les statuts d'Oppelia demeure le socle de son action : « aider à promouvoir le bien-vivre par la prévention, les soins, la solidarité et la coopération, des publics et des personnes qui rencontrent des difficultés psychologiques, physiques et sociales en lien avec des conduites à risques et leur contexte de vie ».

Cet objectif se traduit aujourd'hui dans un engagement collectif renouvelé qui place le rétablissement au cœur des pratiques. L'association s'engage résolument contre les inégalités sociales de santé, pour la justice sociale, la lutte contre les violences systémiques et le développement de réponses innovantes permettant à chacun de retrouver sa capacité d'agir et de choisir sa vie.

Dans la continuité de ses engagements, Oppelia entend renforcer sa capacité de plaidoyer pour défendre les droits, la dignité et la citoyenneté des personnes concernées. Ce plaidoyer, mené aux côtés des réseaux associatifs, scientifiques et citoyens, vise à influencer les politiques publiques et à promouvoir des approches fondées sur la réduction des risques, la santé communautaire et la justice sociale.

2. Les fondements

Des valeurs humanistes au service du rétablissement

Oppelia fonde son action sur trois piliers : les droits universels, la solidarité et l'engagement associatif. Ces valeurs trouvent leur expression concrète dans une conception de la personne comme sujet de droit, expert de sa propre existence, porteur de ressources et capable de rétablissement.

La solidarité guide l'action d'Oppelia dans une double dimension : solidarité avec les personnes accompagnées pour lutter contre l'exclusion et la stigmatisation, solidarité entre les acteurs de l'association pour construire des réponses collectives aux défis sociaux. Ce principe s'enracine dans la reconnaissance de l'égalité fondamentale entre tous les êtres humains. Il repose également sur la conviction que chacun a droit à la santé globale, comprise comme un état de bien-être physique, psychique et social.

L'engagement associatif constitue le troisième pilier de ces valeurs. Dans l'esprit de la loi de 1901, il représente un rempart contre l'individualisme et vise à développer une mobilisation citoyenne capable de répondre aux défis sociaux contemporains. Cet engagement se traduit par une volonté de coopération et d'intelligence collective entre tous les acteurs concernés par les questions d'addiction et de santé entre tous les acteurs concernés par les questions d'addiction et de santé, jusque dans sa gouvernance.

Un projet inscrit dans les réalités contemporaines

Le projet d'Oppelia répond aux défis majeurs que traverse notre société. Les inégalités sociales et territoriales ne cessent de se creuser, fragilisant particulièrement les populations déjà vulnérables. Le délitement du lien social, observable dans de nombreux contextes, affecte la capacité collective à faire face aux difficultés et à construire des solidarités durables. L'explosion des troubles psychiques, notamment chez les jeunes, révèle les limites d'un modèle de développement qui génère stress, isolement et perte de sens. Ces atteintes massives à la santé mentale traduisent une crise du lien social et des conditions d'existence. Les mutations numériques, si elles ouvrent de nouvelles possibilités, créent aussi de nouveaux risques addictifs et de nouvelles formes d'exclusion. Face à ces réalités, les réponses purement techniques, neu-

ro-médicales, médico-sociales cloisonnées ou gestionnaires s'avèrent insuffisantes.

De ce fait, Oppelia défend un projet communautaire et décroisé qui place la reconstruction du lien social au cœur du processus de rétablissement. Oppelia considère que les conduites addictives sont avant tout des tentatives d'adaptation à des contextes de vie difficiles et que leur transformation exige une approche globale qui prenne en compte l'ensemble des déterminants de santé.

L'association des savoirs comme fondement méthodologique

Face à la complexité des situations rencontrées, Oppelia refuse les approches simplistes et réductionnistes. L'association s'appuie sur l'articulation des savoirs professionnels, scientifiques, expérientiels des usagers et des citoyens.

Les savoirs professionnels apportent leur expertise technique et leur connaissance des dispositifs. Les savoirs scientifiques éclairent les pratiques par les données de la recherche et l'analyse critique des expériences. Les savoirs expérientiels des usagers constituent une ressource irremplaçable pour comprendre les réalités vécues et identifier les leviers de changement. Les savoirs citoyens et communautaires permettent d'ancrer les interventions dans les territoires et de mobiliser les ressources locales.

Cette articulation des savoirs fonde une dynamique d'institution apprenante qui remet en question les hiérarchies traditionnelles entre sachants et non-sachants. Elle reconnaît que chaque personne, quelles que soient ses difficultés, demeure porteuse d'une expertise sur sa propre vie et capable de contribuer à l'amélioration des réponses collectives.



3. Les pratiques orientées vers le rétablissement

Une conception renouvelée de l'accompagnement

Oppelia place la personne au centre de son parcours de rétablissement. Cette approche reconnaît que chaque individu possède des ressources internes et externes, des capacités de résilience et un pouvoir d'agir sur sa propre existence, même dans les situations les plus difficiles.

L'accompagnement ne signifie pas « prendre en charge » mais « marcher aux côtés » de la personne de manière à soutenir ses efforts et lever les obstacles qui entravent son chemin. Cette posture implique une relation d'égalité entre professionnels et usagers, fondée sur le respect mutuel, la confiance et la reconnaissance de l'expertise des usagers est reconnue autant que celle des professionnels.

Le rétablissement dépasse l'arrêt des consommations ou à la disparition des symptômes. Il s'agit d'un processus global de reconstruction de l'existence qui permet à la personne de retrouver un sentiment de contrôle sur sa vie, de renouer avec ses projets et ses relations, et de participer pleinement à la vie sociale. Ce processus est unique pour chaque personne et ne suit pas de trajectoire prédéterminée.

La mobilisation des ressources individuelles et collectives

Oppelia développe une approche qui vise à identifier et à mobiliser l'ensemble des ressources disponibles pour soutenir les processus de rétablissement.

Au niveau individuel, il s'agit de reconnaître et de renforcer les compétences psychosociales, c'est-à-dire les capacités de chaque personne à répondre efficacement aux exigences de la vie quotidienne et à maintenir un état de bien-être.

Ces compétences comprennent la capacité à gérer ses émotions, à développer des relations interpersonnelles satisfaisantes, à résoudre les problèmes du quotidien et à prendre des décisions éclairées. Leur développement constitue un facteur protecteur majeur contre les conduites à risques et un levier essentiel du rétablissement.

Au niveau collectif, Oppelia s'appuie sur la démarche communautaire en santé promue par l'Organisation mondiale de la santé. Cette approche implique la communauté dans l'identification des problèmes de santé, l'élaboration des solutions et leur mise en

œuvre. Elle reconnaît que les déterminants de santé dépassent largement le champ sanitaire et nécessitent une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette approche communautaire irrigue également les projets développés dans le champ de l'inclusion sociale et de la lutte contre la précarité que porte l'association.

La démarche communautaire privilégie les interrelations et le fonctionnement coopératif. Les professionnels ne se positionnent pas en experts détenteurs de solutions mais accompagnent la communauté dans sa capacité à agir sur les facteurs qui influencent la santé et le bien-être de ses membres.

Un continuum d'interventions complémentaires

Oppelia propose un continuum de services qui couvre l'ensemble des besoins susceptibles d'émerger dans les parcours de rétablissement. Cette approche globale permet d'adapter les réponses à la diversité des situations et d'éviter les ruptures de parcours qui constituent souvent des facteurs de rechute ou d'aggravation.

La prévention et l'éducation préventive constituent le premier niveau d'intervention. Elles visent à développer les connaissances, les compétences et l'esprit critique nécessaires pour faire des choix éclairés concernant les consommations et les conduites à risques. Cette démarche s'appuie sur une pédagogie participative qui associe savoirs expérimentiels et données scientifiques pour dépasser les approches moralisatrices et développer une culture de la réduction des risques.

La réduction des risques ne se limite pas à accompagner des conduites potentiellement dangereuses : elle affirme que chaque personne a droit à la santé, au respect et à l'hospitalité, quels que soient ses usages et comportements. Elle cherche à prévenir les dommages sanitaires et sociaux, mais aussi à lutter contre la stigmatisation et l'exclusion. Approche pragmatique et exigeante, elle met au premier plan la dignité, la protection de la vie et le renforcement du pouvoir d'agir, en inscrivant l'accompagnement individuel dans un horizon collectif de justice sociale et de transformation des rapports sociaux.

L'accompagnement et les soins s'organisent autour des demandes exprimées par les personnes et de leurs objectifs de rétablissement. Ils peuvent inclure

des dimensions médicales, psychologiques, sociales et éducatives selon les besoins identifiés. La coordination de ces interventions vise à garantir la cohérence des parcours et l'efficacité des réponses.

L'insertion sociale et l'hébergement complètent ce continuum en s'attaquant aux facteurs structurels qui peuvent entraver le rétablissement. L'accès au logement, à l'emploi, à la formation et aux droits sociaux constitue souvent une condition nécessaire à la stabilisation et à la reconstruction des projets de vie.

L'approche attentive aux psychotraumatismes

Oppelia intègre dans ses pratiques reconnaît l'impact des traumatismes et des violences sur les conduites addictives. Cette approche considère que de nombreuses personnes accompagnées ont vécu des expériences traumatisantes qui influencent leur rapport à elles-mêmes, aux autres et au monde.

L'attention au psychotraumatisme ne consiste pas nécessairement à traiter directement les traumatismes mais à organiser les services de manière à éviter la re-traumatisation et à favoriser la sécurité physique et psychologique des personnes. Cette démarche implique une attention particulière aux relations de pouvoir, au respect du rythme et des choix de chacun, et à la création d'environnements sécurisants.

Cette approche, initialement centrée sur les conduites addictives, éclaire aussi des phénomènes plus larges tels que l'errance, le non-recours, le refus de soin ou les ruptures de lien. Elle permet de comprendre ces comportements non comme des résistances mais comme des stratégies de survie face à des expériences traumatiques. En ce sens, elle constitue un cadre opérant pour penser les accompagnements sociaux et l'accès aux soins dans une perspective de sécurité et de rétablissement. Elle contribue à réduire la stigmatisation et à développer des réponses plus ajustées aux besoins réels des personnes accompagnées.

Dans cette perspective, Oppelia accorde également une attention particulière à la santé et au vécu des professionnels : reconnaître l'impact des violences et traumatismes sur les personnes accompagnées suppose aussi de prendre en compte les effets que ces accompagnements peuvent avoir sur celles et ceux qui les réalisent, afin de prévenir l'usure, de soutenir les équipes et de préserver leur équilibre psychique et relationnel.

La recherche et l'innovation sociale

Oppelia se positionne comme un acteur producteur de savoirs qui contribue à l'évolution des pratiques dans le champ de l'addictologie et de l'intervention sociale. Cette démarche de recherche-action s'appuie sur l'expérimentation de nouvelles pratiques, leur évaluation rigoureuse et leur diffusion auprès des réseaux professionnels.

L'association développe des innovations sociales et de santé qui explorent de nouvelles formes d'accompagnement et de coopération communautaire. Ces expérimentations visent à anticiper les besoins émergents et à adapter les réponses aux évolutions des usages, des contextes et des territoires.

La recherche participative constitue une dimension essentielle de cette démarche. Elle associe usagers, professionnels et chercheurs dans la co-construction des questions de recherche, la collecte et l'analyse des données, et la valorisation des résultats. Cette méthodologie garantit que la recherche répond aux préoccupations réelles des personnes concernées et contribue directement à l'amélioration des pratiques.



4. Une gouvernance au service du projet

La construction d'un modèle participatif

La gouvernance d'Oppelia reflète les valeurs éthiques de son projet associatif à travers un modèle d'organisation qui privilégie la participation de toutes les parties prenantes. Cette gouvernance partagée dépasse la simple consultation pour instaurer de véritables espaces de co-décision où s'élaborent collectivement les orientations de l'association.

Les statuts adoptés depuis 2022 traduisent cette évolution en ouvrant l'adhésion aux salariés et en créant un Conseil d'administration structuré en collèges. Cette organisation permet l'expression des différents savoirs - professionnels et expérimentiels - dans les instances dirigeantes de l'association. Elle concrétise la conviction qu'une gouvernance démocratique constitue une condition nécessaire à la mise en œuvre d'un projet émancipateur.

La dynamique coopérative se déploie à travers divers espaces d'échanges : comités coopératifs de territoire, commissions thématiques, groupes de travail, ateliers et séminaires, collectifs d'utilisateurs. Ces espaces permettent l'information mutuelle, le débat contradictoire et la contribution aux décisions dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Une institution apprenante en évolution permanente

Oppelia cultive une culture de l'apprentissage collectif qui lui permet de s'adapter aux évolutions des contextes et des besoins. Cette capacité d'adaptation ne relève pas de l'opportunisme mais d'une démarche structurée qui intègre l'évaluation, la réflexion critique et l'innovation dans le fonctionnement quotidien de l'association.

Les formations croisées permettent aux différents acteurs de mieux comprendre leurs rôles respectifs et de développer une culture commune. Les dispositifs de réflexion éthique offrent des espaces pour interroger les pratiques et résoudre les dilemmes professionnels. Les observatoires participatifs produisent des connaissances sur l'évolution des publics et des problématiques.

Cette démarche d'institution apprenante s'accompagne d'une exigence de qualité et d'efficacité qui se traduit par des procédures d'évaluation rigou-

reuses et une gestion des ressources transparente. L'association assume sa responsabilité dans l'utilisation des fonds publics tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires à l'innovation et à l'adaptation.

L'animation de la coopération : un enjeu organisationnel majeur

L'animation de la coopération constitue un défi permanent pour Oppelia qui doit articuler des dynamiques territoriales diverses avec la cohérence d'un projet associatif national. Cette animation nécessite la mise en place de cadres structurels et de processus d'ajustement continu entre les différents niveaux d'organisation.

Les comités stratégiques de territoire représentent l'un de ces cadres essentiels. Ils permettent aux structures implantées sur un même territoire ou une même région de se coordonner, d'identifier les besoins non couverts et de développer des projets communs. Ces instances favorisent l'émergence d'une intelligence collective territoriale qui enrichit les pratiques de chaque établissement tout en renforçant la cohérence de l'offre de services.

L'enjeu de l'ajustement entre niveaux local, régional et national traverse quotidiennement la vie de l'association. Il s'agit de préserver l'autonomie nécessaire aux équipes de terrain pour s'adapter aux spécificités de leurs publics et de leurs territoires, tout en maintenant la cohérence du projet associatif et l'efficacité de la mutualisation des ressources. Cette tension créatrice nécessite un travail perpétuel de dialogue, de négociation et de compromis qui mobilise l'ensemble des instances de gouvernance.

Les outils de communication et de partage d'expériences jouent un rôle central dans cette animation. Séminaires inter-établissements, groupes de travail thématiques, plateformes numériques collaboratives permettent de faire circuler les innovations, de résoudre les difficultés communes et de construire progressivement une culture partagée. Cette circulation des savoirs et des pratiques constitue l'un des principaux avantages du regroupement associatif.

L'ancrage territorial : du local aux territoires ultramarins

L'ancrage territorial constitue la condition première de l'efficacité de l'action communautaire. Oppelia développe une approche différenciée qui reconnaît que chaque zone rurale enclavée, quartier urbain défavorisé, ou territoire ultramarin... présente des caractéristiques spécifiques qui influencent les problématiques rencontrées et les réponses à apporter. Cette différenciation est particulièrement manifeste dans les territoires ultramarins où l'association intervient.

L'expérience d'Oppelia dans les territoires ultramarins illustre cette capacité d'adaptation aux contextes territoriaux spécifiques. L'intervention en outre-mer nécessite de repenser en profondeur les modalités d'accompagnement pour tenir compte des réalités culturelles, sociales et économiques locales. Cette expérience enrichit la réflexion de l'ensemble de l'association sur l'importance de l'approche interculturelle et de l'adaptation aux contextes.

L'échelle locale demeure l'espace privilégié de l'action communautaire car elle permet la connaissance fine des réalités vécues par les populations et la mobilisation effective des ressources disponibles. C'est à ce niveau que peuvent se construire les alliances nécessaires entre professionnels, usagers, familles et citoyens pour transformer les conditions de vie et réduire les facteurs de vulnérabilité.

Cette approche territoriale implique une attention particulière aux inégalités territoriales de santé qui pénalisent certaines populations, qu'il s'agisse des territoires ruraux enclavés, des quartiers urbains défavorisés ou des territoires ultramarins. L'association développe des stratégies spécifiques pour réduire ces inégalités tout en préservant la diversité des approches locales.

Les trois piliers organisationnels

L'organisation d'Oppelia repose sur trois piliers qui traduisent concrètement ses valeurs et ses principes. Le pilier coopératif crée les conditions et les espaces nécessaires à l'autonomie et aux interactions entre les parties prenantes. Il s'appuie sur la confiance mutuelle, la co-responsabilité et l'équité entre les membres tout en préservant la sécurité et la bien-

veillance nécessaires au travail collectif.

Le pilier de la subsidiarité organise l'articulation entre les différents niveaux de décision en situant le pouvoir au plus près possible de l'action. Ce principe garantit que les décisions sont prises par ceux qui connaissent le mieux les réalités concernées tout en préservant la cohérence globale du projet associatif. Il formalise le rôle de soutien et de coordination des niveaux supérieurs dans le respect de l'autonomie des équipes.

Le pilier du prendre soin concerne les conditions d'accueil et de travail, la qualité de vie professionnelle et personnelle de tous les acteurs de l'association. Il reconnaît que le bien-être au travail ne constitue pas seulement un moyen d'améliorer la performance mais une fin en soi, cohérente avec les valeurs humanistes de l'association. Ce pilier se traduit par une attention particulière aux conditions matérielles, aux relations interpersonnelles et au sens du travail.

5. Perspectives et engagements 2026–2030

Oppelia, acteur du rétablissement et de la santé communautaire

L'association souhaite contribuer à faire évoluer les représentations sociales des addictions en promouvant une compréhension plus juste et plus humaine de ces problématiques. Cette démarche passe par le développement d'actions de sensibilisation, la formation des professionnels et la participation au débat public sur les politiques de santé et de réduction des risques.

Dans un contexte de remise en cause croissante de la réduction des risques, Oppelia affirme sa volonté de la développer et de l'élargir à de nouveaux champs d'action. L'association entend expérimenter des dispositifs innovants, adaptés aux réalités contemporaines des usages, et contribuer activement à la production de connaissances et d'outils pour renouveler les pratiques. Ce positionnement proactif complète le plaidoyer et incarne le projet politique d'Oppelia en faveur d'une société du soin et du respect des droits.

Un engagement pour la transformation sociale

Oppelia assume pleinement sa dimension politique et militante en s'engageant pour une société plus juste et plus solidaire. Cet engagement se traduit par un travail constant de lutte contre les inégalités sociales de santé et de promotion de politiques publiques qui reconnaissent les droits fondamentaux de toutes les personnes, y compris celles qui consomment des substances psychoactives.

L'association poursuivra son engagement contre toutes les formes de violences systémiques qui affectent particulièrement les populations vulnérables : discriminations, précarité, exclusion sociale, violences institutionnelles. Cette lutte implique un travail sur les pratiques professionnelles mais aussi un engagement dans le plaidoyer et la mobilisation citoyenne.

La coopération avec d'autres acteurs de la société civile, des mouvements sociaux et des organisations internationales permettra d'amplifier cette action et de contribuer aux transformations nécessaires pour construire un monde plus habitable pour tous.

L'innovation au service de l'humain

Oppelia continuera à investir dans la recherche et l'innovation pour développer des réponses toujours plus adaptées aux évolutions des besoins et des contextes. Cette démarche privilégiera les innovations sociales qui renforcent le lien social et le pouvoir d'agir des personnes plutôt que les solutions purement techniques.

Une attention particulière sera portée aux enjeux du numérique, à la fois comme outil potentiel d'accompagnement et comme source de nouveaux risques. Le développement d'une approche éthique du numérique permettra de tirer parti des opportunités offertes par ces technologies tout en préservant la dimension humaine de l'accompagnement.

La recherche participative se développera pour produire des connaissances utiles à l'action et reconnues par la communauté scientifique. Cette démarche contribuera à faire évoluer les pratiques professionnelles et à nourrir les politiques publiques de données probantes issues du terrain.

Une ambition partagée

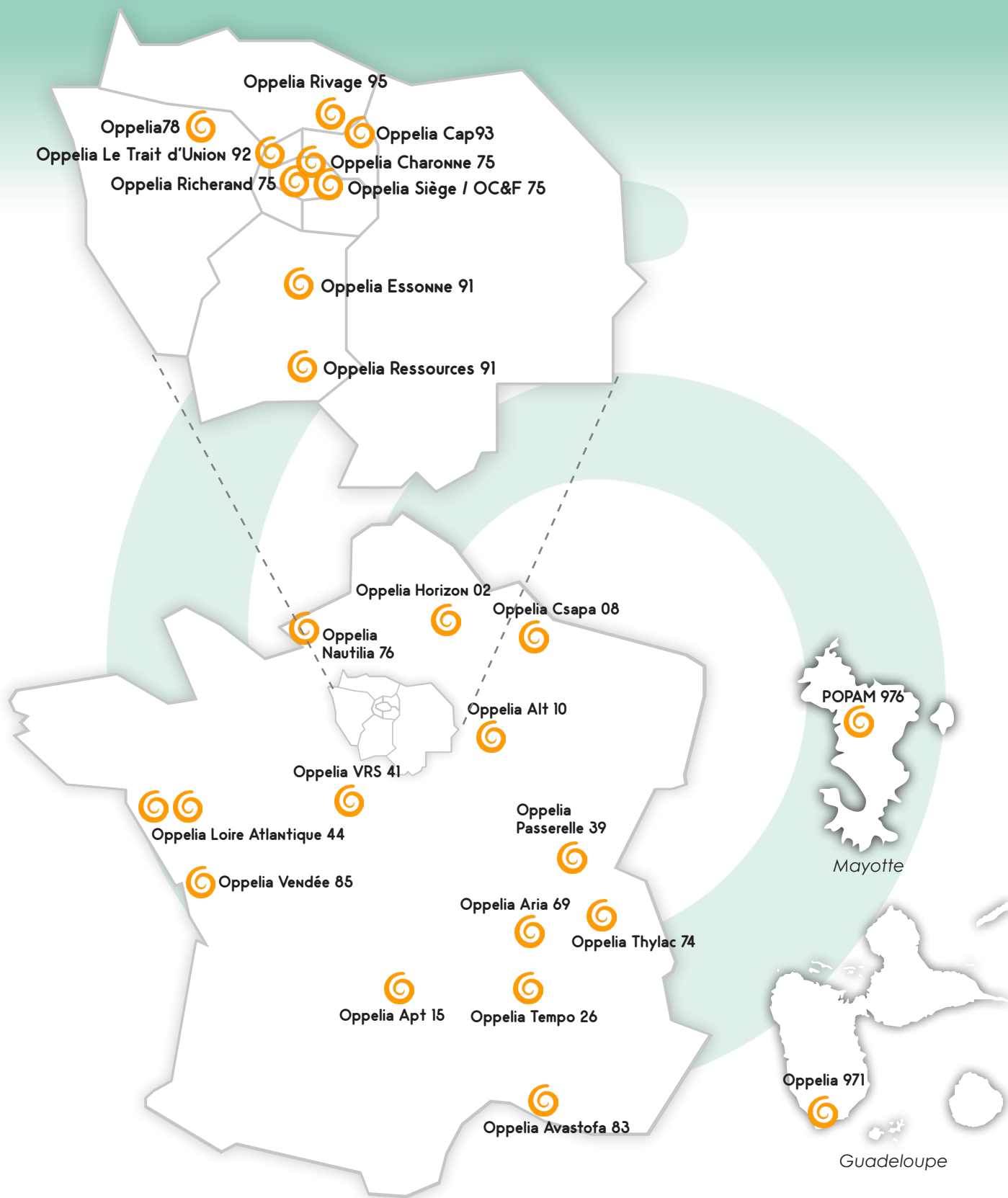
L'ambition d'Oppelia pour les années 2026-2030 ne se limite pas aux frontières de l'association. Elle vise à contribuer, avec d'autres, à l'émergence de sociétés plus résilientes où chaque personne peut trouver sa place, exercer son pouvoir d'agir et construire son bien-vivre dans le respect de la diversité et de la dignité humaine.

Cette ambition suppose de dépasser les logiques de concurrence qui caractérisent trop souvent le secteur social et médico-social pour développer de véritables dynamiques de coopération entre acteurs partageant des valeurs communes.

Elle implique aussi de maintenir une exigence constante de qualité et d'efficacité qui garantisse la légitimité de l'action associative.

Enfin, cette ambition s'enracine dans la conviction que les transformations sociales durables ne peuvent émerger que de la mobilisation collective et de l'engagement de tous les citoyens.

Oppelia entend contribuer à cette dynamique en offrant des espaces d'expérimentation démocratique et en démontrant qu'une autre manière de faire société est possible.





RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATIF

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de la gouvernance et du fonctionnement de l'association. Il est approuvé par le Bureau conformément à l'article 23 des statuts.

1/ L'ADHÉSION

Toute personne physique ou morale qui partage les valeurs et le projet associatif d'Oppelia et s'engage à respecter ses statuts peut devenir membre adhérent de l'association, après acceptation de sa candidature par le Bureau. La décision du Bureau n'a pas à être motivée.

L'adhésion est annuelle et doit être renouvelée chaque année pour conserver la qualité d'adhérent et le droit de vote en Assemblée Générale. Les salariés et usagers des établissements et services de l'association peuvent adhérer. Lorsqu'un salarié adhérent quitte ses fonctions, il doit renouveler son adhésion sous un autre statut s'il souhaite rester membre.

Les demandes d'adhésion se font par le système numérique prévu sur le site d'Oppelia. Les personnes morales doivent désigner nominativement leur représentant. Après validation, la cotisation annuelle est versée par le système numérique ; son montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2/ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale regroupe l'ensemble des membres adhérents répartis en trois collèges : bénévoles, salariés, usagers et bénéficiaires.

2.1 MODALITES DE VOTE SELON LES COLLEGES

- Certaines décisions relèvent exclusivement du collège des bénévoles : approbation du rapport financier, fixation des cotisations, affectation du résultat, décisions immobilières et financières majeures, opérations de fusion-absorption. Seuls, les adhérents de ce collège seront convoqués. Les autres collèges peuvent assister à la séance.
- Les décisions relevant de l'ensemble de l'Assemblée Générale (ex. adoption du projet associatif, élections) sont votées par les trois collèges réunis.

2.2 CONVOCATION – QUORUM – PROCES-VERBAL

Les règles statutaires s'appliquent : convocation 15 jours avant, quorum à 50% des membres à jour de cotisation, possibilité de tenue en visioconférence ou par consultation écrite en cas de nécessité.

Un procès-verbal est établi et conservé au siège.

2.3 DECISIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNISSANT LES TROIS COLLEGES

L'ensemble des trois collèges vote sur :

- L'adoption ou modification du projet associatif ;
- L'élection des membres du Conseil d'administration ;
- Les autres questions relevant de la compétence générale de l'Assemblée Générale.

Les décisions sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés de l'ensemble des membres votants.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président, ou à la demande d'un quart du Conseil d'Administration. Elle est convoquée au moins 15 jours avant la date fixée, par courrier postal ou électronique, avec l'ordre du jour établi par le Conseil d'Administration.

Quorum : la moitié des adhérents présents ou représentés. À défaut, une seconde Assemblée Générale est convoquée dans un délai de 15 à 45 jours et délibère valablement quel que soit le nombre d'adhérents présents. Les réunions peuvent se tenir en présentiel, visioconférence ou téléconférence. En cas d'impossibilité, les décisions peuvent être prises par consultation écrite, notamment électronique, garantissant l'identification et le secret du vote.

Il est tenu procès-verbal des réunions, signé par le Président et le Secrétaire, conservé au siège de l'association.

3/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 35 sièges dont :

- 24 membres issus des territoires de travail (6 par territoire : 4 bénévoles élus, 1 salarié tiré au sort, 1 usager tiré au sort) ;
- 5 membres représentant des associations affiliées ou partenaires ;
- 6 personnes ressources cooptées.

3.1 ADMINISTRATEURS REFERENTS DE TERRITOIRE

Pour chaque territoire de travail, au moins un administrateur bénévole élu est désigné comme administrateur référent. Il assure :

- Le lien entre le Conseil d'Administration, le territoire et les structures ;
- La circulation d'informations et la compréhension des réalités locales ;
- L'accompagnement stratégique (non opérationnel) des projets du territoire.



Il n'a aucune responsabilité hiérarchique ou opérationnelle. Il agit dans une fonction de représentation et de soutien stratégique.

3.2 TIRAGE AU SORT DES ADMINISTRATEURS SALARIES ET USAGERS

Le tirage au sort est réalisé durant le conseil d'administration ou l'assemblée générale.

Un procès-verbal est établi.

3.3 VOTE ET MANDATS

Les administrateurs bénévoles et usagers ont voix délibérative ; les administrateurs salariés ont voix consultative.

Les mandats durent trois ans (sauf pour les usagers : un an). Les membres élus sont renouvelés par tiers chaque année. Nul ne peut accomplir plus de trois mandats consécutifs.

En cas de vacance de poste, le Conseil d'administration peut pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Les administrateurs absents sans justification à trois réunions successives peuvent être déclarés démissionnaires à la majorité des deux tiers.

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du Président ou à la demande du quart de ses membres. Le quorum est fixé à la moitié des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple ; en cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. Le Directeur Général et ses adjoints assistent aux réunions avec voix consultative.

4/ LE BUREAU

Le Bureau est élu par le Conseil d'Administration parmi ses membres à voix délibérative. Il est composé au maximum de 8 membres : Président, Vice-Président, Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier, Trésorier adjoint et éventuellement deux autres membres. En cas de vacance de poste, un remplaçant est élu lors de la séance du Conseil d'Administration suivante.

Le Bureau assure l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et prépare ses travaux. Il instruit les demandes d'adhésion, veille à la bonne tenue des comptes rendus et assure le suivi des décisions.

Le Bureau se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation du Président. Le quorum est atteint à la moitié des membres. Les décisions sont prises à la majorité simple ; en cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Les rôles spécifiques sont les suivants :

- Le Président représente l'association et ordonnance les dépenses ;
- Le Vice-Président assiste et supplée le Président ;
- Le Trésorier assure la gestion financière et comptable ;
- Le Trésorier adjoint seconde le Trésorier ;
- Le Secrétaire établit et conserve les procès-verbaux et formalités administratives ;
- Le Secrétaire adjoint seconde le Secrétaire.

5/ LES COMITES STRAGIQUES DE TERRITOIRE

L'association est organisée en quatre territoires de coopération appelés «CST » :

- Comité Stratégique de Territoire CST1 : Oppelia - Grand Ouest
- Comité Stratégique de Territoire CST2 : Oppelia -Île-de-France
- Comité Stratégique de Territoire CST3 : Oppelia -Grand Est
- Comité Stratégique de Territoire CST4 : Oppelia -Sud

Leur composition est annexée au règlement intérieur.

Les CST constituent l'instance stratégique territoriale réunissant :

- Les administrateurs du territoire
- Les directeurs d'établissement du territoire
- Toute autre personne invitée selon l'ordre du jour.

ROLES DU COMITE STRATEGIQUE DE TERRITOIRE :

- Analyser les dynamiques territoriales ;
- Proposer des orientations territoriales cohérentes avec le plan stratégique ;
- Favoriser la coopération inter-structures ;
- Produire une synthèse annuelle au Conseil d'Administration.

Ils ne prennent pas de décisions engageant juridiquement l'association. Réunions au minimum deux fois par an.

Leur fonctionnement est déterminé par les administrateurs élus du territoire et le CODIR (Collège de direction) de territoire, en lien avec la Direction générale. Ils se réunissent au moins deux fois par an et produisent un compte rendu annuel.

6/ REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Les administrateurs et bénévoles peuvent être remboursés des frais engagés pour le compte de l'association, sur présentation de justificatifs. Les barèmes applicables sont les suivants :

Plafonds de remboursement des frais d'hébergement : HOTEL + PETIT DEJEUNER COMPRIS

170 € si le lieu se situe dans les départements 75, 92, 93 ou 94

150 € si le lieu se situe dans un autre département, à l'étranger (UE ou hors UE)

Plafond de remboursement des frais de repas : 22 € par repas

Transports : SNCF 2ème classe /Indemnités kilométriques barème fiscal

Les notes de frais doivent comporter le nom, la date, le lieu, la mission, la nature des frais et les justificatifs. Elles sont remboursées par virement.



7/ COMMISSIONS PERMANENTES

Le Conseil d'Administration peut créer des commissions thématiques ou temporaires. Une commission « finances et immobilier » est permanente, animée par le Trésorier et le Directeur Général. Elle prépare les décisions financières et immobilières soumises au Conseil d'Administration.

Règlement intérieur adopté par le bureau, le 5 Décembre 2025.

Jean-Pierre Couteron

Président



ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR – COMITES STRATEGIQUES DE TERRITOIRE

COMITE STRATEGIQUE DE TERRITOIRE CST 1 :

OPPELIA GRAND-OUEST

Structure / Etablissement
Oppelia Loire Atlantique
CAARUD L ACÔTHÉ
CAARUD LA ROSE DES VENTS
CSAPA LA ROSE DES VENTS
CSAPA LE TRIANGLE
Oppelia Nautilus
ACT LE HAVRE ASS OPPELIA
CAARUD LE HAVRE ASS OPPELIA
CSAPA APPARTS THERAPEUTIQUES OPPELIA
CSAPA NAUTILIA LE HAVRE ASS OPPELIA
Oppelia Vendée
CAARUD OPPELIA L'AUXILIUM
CSAPA LA METAIRIE
SMRA LES METIVES LA ROCHE SUR YON
SMRA LES METIVES LES SABLES D OLLONNE
Oppelia VRS
CAARUD OPPELIA VRS 41
CSAPA OPPELIA VRS 41

COMITE STRATEGIQUE DE TERRITOIRE CST 2 :

OPPELIA ILE-DE-FRANCE

Structure / Etablissement
Oppelia Charonne
ACT CHARONNE
CAARUD CHARON OPPELIA
CHRS OPPELIA CHARONNE
CHS OPPELIA CHARONNE INJONCTIONS THERA
CSAPA CHARONNE
PF NOVACHARONNE
Oppelia Essonne
CAARUD FREESSONNE
CHRS LES BUISSONNETS
CHU OPPELIA
CSAPA GENERALISTE EVRY
EMSP OPPELIA CENTRE SUD
Oppelia Kairos
CSAPA RESIDENTIEL KAIROS
Oppelia Ressources
CSAPA GENERALISTE ATHIS-MONS
Oppelia Rivage
ACT RIVAGES
CSAPA CAP 93
CSAPA SARCELLES
EMSP OPPELIA RIVAGE
Oppelia Trait d'Union
ACT LE TRAIT D'UNION
CSAPA GENERALISTE LE TRAIT D'UNION

COMITE STRATEGIQUE DE TERRITOIRE CST 3 :

OPPELIA GRAND-EST

Structure / Etablissement
Oppelia ALT 10
CAARUD OPPELIA ALT 10
Oppelia CSAPA 08
CSAPA OPPELIA
Oppelia Horizon
CSAPA HORIZON SAINT QUENTIN
CSAPA OPPELIA HORIZON CHATEAU THIERRY
CSAPA OPPELIA HORIZON HIRSON
CSAPA OPPELIA HORIZON LAON
CSAPA OPPELIA HORIZON SOISSONS
Oppelia Popam
CAARUD POPAM
CSAPA POPAM

COMITE STRATEGIQUE DE TERRITOIRE CST 4 :

OPPELIA SUD-EST

Structure / Etablissement
Oppelia APT
CAARUD D'AURILLAC
CSAPA OPPELIA - AURILLAC
Oppelia Aria
ACT OPPELIA - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
CAARUD RUPTURES - LYON 1ER
CHRS APUS
CSAPA JONATHAN - VILLEFRANCHE
CSAPA OPPELIA - VILLEURBANNE
EMSP OPPELIA - VILLEURBANNE
Oppelia Passerelle
CAARUD OPPELIA PASSERELLE 39
CSAPA PASSERELLE 39 OPPELIA LONS
Oppelia Tempo
CAARUD TEMPO OPPELIA - VALENCE
CSAPA OPPELIA - VALENCE
Oppelia Thylac
ACT OPPELIA THYLAC - ANNECY
CAARUD THYLAC LAC ARGENT - ANNECY
CSAPA OPPELIA - ANNECY
CSAPA OPPELIA LE THIANTY - ALEX
LAM OPPELIA THYLAC - ALEX